

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2025

GARANTIR UN RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE DES TITRES DE SÉJOUR DE
LONGUE DURÉE - (N° 2199)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 33

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Tonussi

à l'amendement n° 12 de M. Jacobelli

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« 9° L'étranger justifie être entré régulièrement sur le territoire de l'Union européenne. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à garantir qu'une personne ayant franchi irrégulièrement la frontière d'un État pour entrer sur le territoire européen ne puisse bénéficier du renouvellement de son titre.